REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

Le Ministre

N° 153 -MSANP

Antananarivo, le 06 JUIN 2013

LE MINISTRE DE LA SANTE PUBLIQUE

à

DESTINATAIRES IN FINE

Objet : Disponibilité du modèle de carnet de santé de la Femme et celui de l'Enfant.

Afin de conserver l'esprit de l'équité au niveau des soins de santé primaires et de l'AAH pour toutes les interventions en matière de santé, j'ai l'honneur de vous communiquer la disponibilité du modèle de carnet de santé de la Femme et celui de l'Enfant, validés par Le Ministère de la Santé Publique.

Ce sont des outils qui ont été révisés par la partie nationale en collaboration étroite avec l'équipe des Partenaires, en tenant compte des nouvelles normes internationales et de l'introduction de nouvelles offres de service.

Aussi, s'imposent les dispositions nécessaires à prendre à chaque niveau du système de santé, et en collaboration avec les Partenaires, pour son utilisation effective par toutes les formations sanitaires des 22 régions.

Chaque carnet sera remis gratuitement à la cible correspondante tant au niveau des formations sanitaires qu'à travers les agents communautaires.

La cessation d'utilisation de plusieurs types de carnet encore en circulation prendra fin dès la parution de ces nouvelles versions 2013.

Dr Johanita NOAHIMANANJARA

Copie à :

- Son Excellence Monsieur Le Président de la Transition
- Son Excellence Monsieur Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

«A titre de compte-rendu»

DSI
Arrivée le : 12 JUIN 2013
Sous n° 236